

OUVERTURE DES DECHETERIES AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS EN MODE REDUIT (COVID-19)

Le SICOMAR informe ses administrés qu'à partir du lundi 4 mai 2020, toutes les déchèteries seront de nouveau accessibles aux particuliers et professionnels, aux jours et horaires habituels (voir calendrier 2020), selon la réglementation suivante :

- ✓ Le nombre d'entrée simultanée sera régulée à votre arrivée sur site, par un agent (pas plus d'un ou deux véhicules en même temps sur le site, en fonction de l'apport, une seule personne sur le quai de déchargement).
- ✓ Restez à l'intérieur de la voiture jusqu'au quai de déchargement
- ✓ Chaque véhicule admis ne pourra dépasser deux personnes adultes. La présence d'enfant est strictement interdite
- ✓ Pour les gros apports : veiller à trier un maximum vos déchets avant votre déplacement, afin de les décharger rapidement.

Le temps d'attente pouvant être important, nous vous remercions par avance pour votre patience ainsi que pour le respect des agents de la collectivité présents sur site pour vous permettre d'accéder à ce service. Ou merci de reporter votre déplacement dans la mesure du possible et afin de ne pas entraver la circulation sur la voie publique. Dans la majeure partie des déchèteries, la file d'attente se fera sur la voie publique. Nous demandons aux usagers de signaler leur véhicule à l'arrêt par l'usage des feux de détresse. Le SICOMAR ne sera en aucun cas responsable d'un éventuel accident de la circulation.

(Ne prenez toutefois, pas de risque inutilement en vous rendant à la déchèterie, stockez au maximum chez vous le temps du confinement).

- ✓ Accès aux déchèteries la plus proche de la commune de résidence.
- ✓ Un seul passage par jour d'ouverture.
- ✓ Le personnel du SICOMAR se réserve le droit d'apporter son aide ou non au déchargement.
- ✓ Respectez les gestes barrières et les consignes de l'agent d'accueil
- ✓ Aucun matériel ne sera mis à disposition par le SICOMAR (pelle, balais...) pour éviter tout contact et risque de propagation du virus.
- ✓ L'Usager disposera d'un quart d'heure pour évacuer ses déchets.
- ✓ **Le compost ne sera pas accessible durant quelques semaines afin d'éviter l'encombrement.**

Par ailleurs, les filières d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchèteries sont en fonctionnement réduit et il n'est donc pas possible de collecter tous les types de déchets et dans les mêmes quantités que d'habitude en cette période. L'objectif est de répondre aux besoins d'évacuation de déchets les plus urgentes. Merci de limiter vos apports au strict minimum pour quelques semaines.

***Déchets non acceptés jusqu'à nouvel ordre :**

- Les pneus
- Les déchets dangereux (peintures, vernis, colles, mastic, acide, white spirit, aérosols.....)
- le mobilier (matelas, canapés, bancs, tables, bureau, chaises, étagères, buffets, armoires...)

****le gardien se réserve le droit de refuser certains types de déchets afin d'éviter la saturation du site et de faciliter l'évacuation des bennes.***

N'oubliez pas **votre attestation de déplacement dérogatoire** (et de cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ») y compris lorsque vous vous rendez à des conteneurs de verres ménagers situés à plusieurs mètres de votre domicile. Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage sur la voie publique est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende

Le SICOMAR remercie les habitants de bien respecter ces recommandations afin de permettre à ce service de fonctionner et préserver la santé des agents, des autres usagers et de leurs familles.